

Bilans, synthèses, résultats d'analyses : retrouvez toute l'info sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr

Pour éviter tout risque de contamination du réseau public il ne doit jamais y avoir connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles de l'eau potable de distribution.

Ne consommez jamais l'eau d'un puits ou d'une source sans vous être assuré au préalable de sa qualité.



Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



L'installation d'un adoucisseur sur le réseau d'eau froide n'a pas de justification sanitaire et peut présenter un risque de contamination bactérienne.

L'eau du robinet, de par ses caractéristiques (disponibilité en continu, complexité du réseau de distribution...) est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés.

Elle bénéficie d'un important suivi sanitaire composé d'une part d'une surveillance permanente exercée par le distributeur et d'autre part, du contrôle sanitaire réglementaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS), via sa délégation départementale du Tarn.

Le contrôle sanitaire s'effectue au captage, à la station de traitement de l'eau et sur votre réseau de distribution. En 2016, 62 prélèvements ont été réalisés pour le compte de l'ARS par le Laboratoire CARSO-LSEHL sur votre réseau nommé : SYNDICAT VSP LALBAREDE.

En cas de risque pour la santé des personnes, l'exploitant sous le contrôle de l'ARS, vous informe et peut si nécessaire restreindre, voire interdire temporairement l'usage de l'eau.

Les principaux résultats du contrôle sanitaire de l'année 2016

- **Bactéries indicatrices de contamination fécale:** limites réglementaires de qualité : absence *E. Coli* et *Entérocoque*
 21 analyse(s) bactériologique(s) réalisée(s) sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
 Aucune analyse(s) non-conforme(s) aux limites réglementaires de qualité.
Eau de bonne qualité bactériologique.
- **Dureté : concentration en calcium et magnésium dans l'eau**
 Valeur moyenne mesurée : 18,8 °F (degré français). **Eau douce.**
- **Nitrates : limite réglementaire de qualité : 50 mg/L**
 Valeur moyenne mesurée : 22 mg/L et valeur maximale mesurée : 33 mg/L
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.
- **Aluminium : référence réglementaire de qualité : 200 µg/L**
 Valeur moyenne mesurée : 32 µg/L
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.
- **Pesticides : limite réglementaire de qualité pour une molécule : 0,1 µg/L et limite réglementaire de qualité pour la somme des molécules : 0,5 µg/L**
 Un minimum de 228 molécules est recherché.
 Valeur maximale mesurée pour la somme des molécules : 0,05 µg/L.
Pas de dépassement de la norme sur la période.
- **Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) :**
Procédure terminée
- **Remarques particulières :** Rien à signaler.
- **Conclusion :** Eau de bonne qualité.

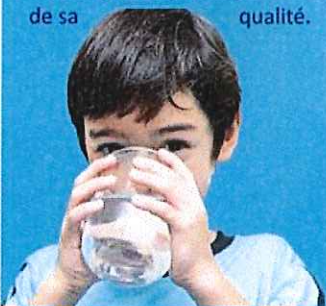
08100848

CONCERNE LES COMMUNES DE :
 GUITALENS-L'ALBAREDE, DAMIATTE, FIAC BRAZIS, SERVIES, VITERBE,
 ST PAUL CAP DE JOUX, TEYSSODE

Bilans, synthèses, résultats d'analyses : retrouvez toute l'info sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr

Pour éviter tout risque de contamination du réseau public il ne doit jamais y avoir connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles de l'eau potable de distribution.

Ne consommez jamais l'eau d'un puits ou d'une source sans vous être assuré au préalable de sa qualité.



Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



L'installation d'un adoucisseur sur le réseau d'eau froide n'a pas de justification sanitaire et peut présenter un risque de contamination bactérienne.

L'eau du robinet, de par ses caractéristiques (disponibilité en continu, complexité du réseau de distribution...) est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés.

Elle bénéficie d'un important suivi sanitaire composé d'une part d'une surveillance permanente exercée par le distributeur et d'autre part, du contrôle sanitaire réglementaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS), via sa délégation départementale du Tarn.

Le contrôle sanitaire s'effectue au captage, à la station de traitement de l'eau et sur votre réseau de distribution. En 2016, 39 prélèvements ont été réalisés pour le compte de l'ARS par le Laboratoire CARSO-LSEHL sur votre réseau nommé : SYNDICAT VSP FIAC.

En cas de risque pour la santé des personnes, l'exploitant sous le contrôle de l'ARS, vous informe et peut si nécessaire restreindre, voire interdire temporairement l'usage de l'eau.

Les principaux résultats du contrôle sanitaire de l'année 2016

- **Bactéries indicatrices de contamination fécale:** limites réglementaires de qualité : absence E. Coli et Entérocoque
7 analyse(s) bactériologique(s) réalisée(s) sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
Aucune analyse(s) non-conforme(s) aux limites réglementaires de qualité.
Eau de bonne qualité bactériologique.
- **Dureté : concentration en calcium et magnésium dans l'eau**
Valeur moyenne mesurée : Non mesurée sur la période (degré français). Paramètre non mesuré sur la période.
- **Nitrates : limite réglementaire de qualité : 50 mg/L**
Valeur moyenne mesurée : 7 mg/L et valeur maximale mesurée : 7 mg/L
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.
- **Aluminium : référence réglementaire de qualité : 200 µg/L**
Valeur moyenne mesurée : 58 µg/L
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.
- **Pesticides : limite réglementaire de qualité pour une molécule : 0,1 µg/L et limite réglementaire de qualité pour la somme des molécules : 0,5 µg/L**
Un minimum de 228 molécules est recherché.
Valeur maximale mesurée pour la somme des molécules : Non mesurée sur la période .
Paramètres non mesurés sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.
- **Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) :**
Captage non autorisé au titre du Code de la Santé Publique
- **Remarques particulières : Rien à signaler.**
- **Conclusion : Eau de bonne qualité.**

081000850

CONCERNE LES COMMUNES DE :
FIAC VILLAGE, JONQUIERES, VIELMUR SUR AGOUT, PUYCALVEL, CUQ,
CARBES, FREJEVILLE